

Nombre de Conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

**Compte rendu de Séance Ordinaire
du 30 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le vingt-trois avril s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

Présents : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. Patrick CARREGUES, Mr. David FLEURY, Mr SOULIÉ Cédric, Mr CABAS Gérard, Mr ROSSI Tino, REY Patricia, CALVET Audrey, Mr GODEAS Philippe, Mme RALLIER Kelly, Mme BORDES Christine, Mme BOUCHET Stéphanie

Excusés : Mrs RIEUCOS Geoffrey et BENOIST Cyril

Pouvoir : Mr BENOIST Cyril donne pouvoir à Mr SOULIÉ Cédric

Secrétaire de Séance : Mr Cédric SOULIÉ

Ordre du jour :

Délibérations :

- ✚ Approbation du compte rendu du 4 avril 2022,
- ✚ Demande du Trésorier pour mise en non-valeur de titres,
- ✚ Etude de devis fenêtres salle de musique,
- ✚ Modification du Budget Primitif :
 - Annulation du 022 dépenses imprévues,
 - Ajout du montant du 022 au compte 011,
- ✚ Etudes et vote des demandes de subventions 2022,
- ✚ Elections Législatives des 12 et 19 juin 2022 – Tours de garde du bureau de vote,

Questions Diverses :

- Parole aux Elus,
- Parole aux Commissions

... / ...

&&&&&&&&&&&&&&&&&

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 avril 2022

Publié le 9 juin 2022
Transmis à la Préfecture le 9 juin 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Adopte le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022.

&&&&&&&&&&&&&

Délibération 20/2022

Demande du Trésorier pour mise en non-valeur de titres

Publié le 9 juin 2022
Transmis à la Préfecture le 9 juin 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier municipal a transmis un état des produits communaux à présenter au conseil municipal en vue de décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Madame le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au trésorier et à lui seul de procéder sous le contrôle de l'Etat aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Le montant des titres à mettre en non-valeur s'élève à la somme de 385.44 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Refuse la mise en non-valeur des sommes présentées par Monsieur le Trésorier municipal pour un montant de 385.44 €.

&&&&&&&&&&&&&

Délibération 21/2022

Etude de devis fenêtres salle de musique,

Publié le 9 juin 2022
Transmis à la Préfecture le 9 juin 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de remplacement de menuiseries à l'école de musique.

Monsieur CABAS présente les devis suivants pour le remplacement de deux fenêtres par des fenêtres PVC :

- Yoann Multiservices	1 880.24 € TTC
- TBM	2 336.56 € TTC
- SONSON	1 505.98 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable au devis de la société SONSON pour un montant de 1 505.98 € TTC.

&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification au niveau du budget primitif 2022. En effet avec le passage à la comptabilité en M 57, il n'est plus possible d'inscrire des dépenses imprévues au chapitre 022.

Délibération 22/2022
Modification de budget
primitif 2022

Publié le 9 juin 2022
Transmis à la Préfecture le
9 juin 2022

Il est donc nécessaire de supprimer cette ligne et d'ajouter les crédits qui y sont inscrit au chapitre 011 pour un montant de 10 000.00 € à l'article 61524.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Approuve la suppression de la ligne 022 de dépenses imprévues.

Approuve l'inscription d'un montant de 10 000 € au chapitre 011 à l'article 61524.

&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire présente au conseil municipal les dossiers de demandes de subventions pour 2022.

Délibération 23/2022
Subvention 2022

Publié le 9 juin 2022
Transmis à la Préfecture le
9 juin 2022

ADMR	400,00
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	400,00
Amicale des Pompiers de Castelmoron	227.62
ANDAPEI	160,00
ANIMATIONS TOURISME ET LOISIRS	70,00
ASS AMIS DE ST JEAN	300,00
ASS CLIMATOLOGIE MOYEN GARONNE	77,00
ASS PARENTS ELEVES MONTPEZAT/ST SARDOS	300.00
ASS PECHE ET PISCICULTURE	300,00
Association COP T	50.00
C A U E 47	100,00
CCAS de Montpezat	3 000.00
COMITE FEMININ	80,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	270,00
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00
INSTITUT PASTEUR	100,00
OFFICE NATIO ANCIENS COMBATTAN	38,00
OUTIL EN MAIN	600,00
PAYSAGE ET PATRIMOINE	50,00
PREVENTION ROUTIERE	53,00
SOCIETE CHASSE	600,00
Comité des Fêtes	1 000,00
Trail – Animation Tourisme Loisirs	70.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'accorder une subvention pour 2022 suivant le tableau ci-dessus.

Association Marché de la Bascule	160.00
----------------------------------	--------

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions**

Décide d'accorder une subvention pour 2022 suivant le tableau ci-dessus.

Association des Producteurs du Moulin	160.00
---------------------------------------	--------

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions**

Décide d'accorder une subvention pour 2022 suivant le tableau ci-dessus.

&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite ajouter trois sujets supplémentaires à l'ordre du jour.

Il s'agit :

- Etude de devis pour acquisition de tables,
- Demande de Mme CALVET en vue d'intégrer la commission des écoles ;

Délibération 24/2022

**Demande d'Ajout de deux
sujets**

Publié le 9 juin 2022
Transmis à la Préfecture le
9 juin 2022

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions**

Donne un avis favorable pour l'ajout de ces deux sujets.

&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GODEAS a fait des demandes de devis en vue de l'acquisition de table en polypropylène, tables résistantes et pliables, en vue de la mise en place sur le site du moulin lors des marchés de producteurs ou autre manifestation.

Délibération 25/2022

Le devis présenté par la société TRUSSAN s'élève à la somme de 103.72 HT la table soit pour 10 tables 1 245.74 € TTC.

Mme COMBAUD en lien avec Mr CABAS en charge des travaux de bâtiment se chargent de faire des demandes de devis.

Une réunion de la commission école sera organisée prochainement.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&

&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Fin de séance 23 h 30

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Signatures

Mme SEIGNOURET

Mr CARREGUES

Mr CABAS

Mr ROSSI

Mr FLEURY

Mme CALVET

Mme BOUCHET

Mme BORDES

Mr SOULIE

Mme RALLIER

Mr RIEUCOS
(Excusée)

Mr BENOIST
(Pouvoir à SOULIE Cédric)

Mme REY

Mr GODEAS

n° Délibération	Objet de la Délibération
19/2022	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 avril 2022
20/2022	Demande du Trésorier pour mise en non-valeur de titres
21/2022	Etude de devis fenêtres salle de musique,
22/2022	Modification de budget primitif 2022
23/2022	Subvention 2022
24/2022	Demande d' Ajout de deux sujets
25/2022	Etude de devis pour acquisition de tables
26/2022	Commission de Relations avec l'Ecole, le Transport scolaire et la Cantine